



AVIS DE MISE A DISPOSITION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

ZAC du Mas Lombard (30)

Conformément à la réglementation en vigueur (Article L123-19 du Code de l'Environnement), et au vu de l'arrête Municipal N°2025-05-211 du 19/05/2025, la Ville de Nîmes ouvre et organise une mise à disposition et participation du public par voie électronique de l'Etude d'impact actualisée et de l'avis de l'Autorité environnementale de la ZAC du Mas Lombard.

Objet de la participation : Le dossier soumis à la présente procédure comprendra notamment le dossier d'Etude d'impact actualisée sus visé et son résumé non technique, l'Avis de l'Autorité environnementale (MRAE) s'y rapportant ainsi que le mémoire en réponse produit par l'aménageur de la ZAC.

Dates et modalités de participation du public/Consultation du dossier : Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des éléments du dossier et consigner ses observations du : **18 juin jusqu'au 18 juillet 2025 inclus** (soit une durée de 31 jours).

- Par voie électronique, sur un registre dématérialisé via la plateforme dédiée de participation citoyenne de la Ville de Nîmes [Je Participe Nîmes](https://jeparticipe.nimes.fr/Mas Lombard) ;
<https://jeparticipe.nimes.fr/Mas Lombard>
- Aux services Techniques de la Ville de Nîmes—Direction de l'Urbanisme - 152 avenue Robert Bompard, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public (9h / 12h -14h/ 17h) où un registre papier sera également ouvert pour recueillir les avis.

Pour toute demande d'information : Contacter la direction Urbanisme/service Urbanisme Opérationnel au 04.66.70.75.14

Suite de la procédure A l'issue de cette consultation par voie électronique un bilan sera tiré et le Dossier de création modificatif de la ZAC du Mas Lombard sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal via une délibération.